

UNIVERSITE DE MONCTON
 SENAT ACADEMIQUE
 REUNION DES 12 ET 13 NOVEMBRE 1980
 14H SALON DU CHANCELIER EDIFICE TAILLON
 CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

PRESENTS

M. GILBERT FINN, PRESIDENT
 M. BRIAN T. NEWBOLD
 M. NORMAND CARRIER
 M. JEAN-GUY RIOUX
 P. JEAN-GUY LACHANCE
 M. BERNARD NADEAU
 M. NORMAN ROY
 M. GEORGES FRANCOIS
 M. FRANCIS WEIL
 M. LOUIS MALENFANT
 M^{LLE} MARIELLE PREFONTAINE
 M^{LLE} MARCELLE DUMONT
 M. LEANDRE DESJARDINS
 M^E MICHEL BASTARACHE
 M. CLARENCE JEFFREY
 M. GEORGE WYBOUW
 M. FREDERIC GROGNIER
 M. FERNAND GIROUARD
 M^{LLE} LORRAINE BOURQUE
 M^{LLE} MICHELINE BEAUDRY-DARISME

PRESENTS

M. JEAN-GUY FINN
 M^{LLE} ODETTE PELLERIN
 M^{LLE} MARIE-ELISA FERRAN
 M. ADRIEN BERUBE
 M. GILMEN SMYTH
 M. JEAN-MARIE GAGNE
 M. ANDRE GIBBS
 M. DENIS MALLET
 M. ROBERT LAVOIE
 M. MARIO THERIAULT
 M. GILLES PERRON
 M. ALBERT LEVESQUE
 M. RHEAL BERUBE
 M. LEONARD LEBLANC
 M. GILLES LONG, SECRETAIRE
 M. YVES CHOUINARD, OBSERVATEUR
 M. GERARD CORMIER, OBSERVATEUR
 M. ARMAND CARON, OBSERVATEUR
 M. MEDARD COLLETTE, OBSERVATEUR

ABSENTS: ROBERT R. GOGUEN; PATRICE-ELOI MALLET; FLORINE THERIAULT,
 OBSERVATRICE

TABLE DES MATIERES

PAGE

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2.	CORRESPONDANCE.....	3
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-290580.....	4
4.	AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	
4,1	ETUDES SUPERIEURES ET RECHERCHE	3
4,2	ROLE DU COMITE CONJOINT	3
4,3	DOSSIER PEDAGOGIQUE: FR 1885-86	4
4,4	RESOLUTION 89-SAC-250280 ET RESOLUTION 18-SAC-290580.....	4
4,5	DEFINITION DES TERMES: SCIENCES HUMAINES, HUMANITES ET SCIENCES SOCIALES	4
4,6	EMISSION DES DIPLOMES	4
4,7	RESOLUTION 10-SAC-290580	4
4,8	RESOLUTION 05-SAC-121180	4
4,9	COMITE SPECIAL, DEGREVEMENT DES COURS DE LA FEUM	4
4,10	COMITE SPECIAL, CHARGE MAXIMALE D'ENSEIGNEMENT	5
4,11	RESOLUTION 20-SAC-290580	5
4,12	RESOLUTION 34-SAC-290580	5
4,13	PROGRAMME D'ATTACHES DE RECHERCHE DU CRSNG	5
5.	RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CAC-270880, CAC-240980 ET CAC-291080	5
6.	AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX	
6.1	CAC-291080	5

TABLE DES MATIERES - SUITE

	PAGE
6. SUITE	
6.1.1 B.S.S. DECONCENTRE	5
6.1.2 COMITE, CHARGE MAXIMALE D'ENSEIGNEMENT	6
6.1.3 RESTRUCTURATION DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION	6
7. MISSION ET ORIENTATION DE L'UNIVERSITE.....	6
8. PROJET DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE.....	7
9. AJOURNEMENT.....	7
10. PROJET DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE: PERIODE DE QUESTIONS.....	7
6. SUITE	
6.1.3 RESTRUCTURATION DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (SUITE) ..	7
6.1.4 RESOLUTION 06-CAC-291080	8
6.1,5 REGLEMENT INTERNE: ECOLE DE DROIT	8
6.1.6 POLITIQUE EN DEONTOLOGIE	10
6.2 CAC-240980	10
6.3 CAC-270880	10
6.3.1 RESOLUTION 23-SAC-121180	10
6.3.2 RESOLUTION 24-SAC-121180	11
6.3.3 RESOLUTION 25-SAC-121180	11
6.3.4 RESOLUTION 26-SAC-121180	11
11, CONSEIL DE RECHERCHE: NOMINATIONS	11
12. COMITE DES GRADES HONORIFIQUES: NOMINATIONS.....	11
13. AUTRES	
13.1 COMITE DES PROGRAMMES: NOMINATIONS	12
13.2 BACCALAUREAT EN GESTION DES PECHEES	12
14. PROCHAINE REUNION.....	12
15. CLOTURE.....	12
ANNEXE A	
ANNEXE B	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 14h.

Il suggère d'entamer l'ordre du jour et de procéder jusqu'à 16h. Il souhaiterait alors passer aux articles 9 et 10 de l'ordre du jour.

RESOLUTION 01-SAC-121180

Il est proposé par Normand Carrier appuyé par George Wybouw

"Qu'à 16h, les rubriques 9 et 10 de l'ordre du jour soient abordées."

Vote unanime ADOPTE.

2, CORRESPONDANCE

2.1 M. le Secrétaire informe les membres que les élections ou nominations de nouveaux membres au Sénat académique se sont faites selon les règlements en vigueur à l'Université. Il demande au Président d'être dispensé de la lecture de la correspondance entourant ces nombreuses nominations.

2.2 En rapport avec l'élection des nouveaux membres, M. le Président fait remarquer à l'assemblée que M. Robert R. Goguen, étudiant en première année de Droit, a été élu représentant étudiant du 2e cycle du CUM. Les coprésidents n'ont pas réussi à dénicher un étudiant inscrit à la maîtrise. Même s'il n'est pas inscrit à un programme de maîtrise, M. le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord pour que M. Goguen siège à titre de représentant du 2e cycle du CUM.

RESOLUTION 02-SAC-121180

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que M. Robert R. Goguen puisse siéger au Sénat académique comme étudiant du 2e cycle du CUM."

Vote Abstentions 3 ADOPTE.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-290580

RESOLUTION 03-SAC-121180

Il est proposé par Jean-Guy Finn appuyé par Marielle Préfontaine "Que le procès-verbal SAC-290580 soit adopté."

Vote Abstentions 4 ADOPTE.

4. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

4.1 Etudes supérieures et recherche

Les structures de cet organisme sont à définir. L'on a demandé au doyen responsable de préparer un document devant être présenté à la prochaine réunion du Sénat académique.

4.2 Rôle du Comité conjoint

Selon le Vice-recteur à l'enseignement, le Comité conjoint présente des recommandations et non pas des décisions au Sénat et au Conseil des Gouverneurs. Selon lui, le Comité conjoint devrait dorénavant faire tenir ses suggestions ou

propositions simultanément au Sénat et au Conseil des Gouverneurs.

4.3 Dossier pédagogique: FR 1885-86

(Voir document 1, SAC-121180)

RESOLUTION 04-SAC-121180

Il est proposé par Louis Malenfant appuyé par Georges François

"Que l'on accepte ce document et qu'il devienne la description officielle de FR 1885-86."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

4.4 Résolution 89-SAC-250280 et Résolution 18-SAC-290580

Des tentatives ont été faites pour donner suite à ces deux résolutions. Puisqu'elles touchent les articles 31 et 32 de la Convention collective de l'ABPUM, il a été décidé d'attendre que les négociations avec l'ABPUM soient terminées avant de pousser plus avant.

4.5 Définition des termes: sciences humaines, humanités et sciences sociales

Un document a déjà été déposé au Conseil académique qui procèdera à son étude lors de sa prochaine réunion.

4.6 Emission des diplômes

M. le Secrétaire se demande s'il n'y aurait pas lieu de dissocier la collation des diplômes de l'émission des diplômes. Ce n'est pas le cas présentement puisque les diplômes ne sont émis qu'une fois par année, soit lors de la Collation des diplômes du mois de mai. Selon lui, il y aurait des avantages à émettre les diplômes en octobre et en mai. Ce qui éviterait qu'un étudiant qui a terminé les exigences de son programme en juillet 1980 ne doive attendre jusqu'en mai 1981 avant de recevoir son parchemin.

Selon M. le Président, cette question devra être étudiée sous toutes ses facettes avant de pouvoir produire une recommandation pour le Sénat académique.

4.7 Résolution 10-SAC-290580

D'aucuns se demandent ce qu'il faut entendre par le mot "exceptionnelle" dans ladite résolution. Au consensus, les membres délèguent au Conseil académique le soin de préciser cette définition. M. George Wybouw n'est pas d'accord avec cette façon de faire et demande que son désaccord soit inscrit au procès-verbal.

4.8 RESOLUTION 05-SAC-121180

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Gilmen Smyth

"Que désormais la date d'entrée en vigueur de tout nouveau règlement soit clairement indiquée."

Vote Abstentions 3 ADOPTE.

4.9 Comité spécial, dégrèvement des cours de la FEUM

Le Comité a été formé et s'est déjà réuni. Le Sénat disposera du rapport dès qu'il lui aura été soumis.

4.10 Comité spécial, charge maximale d'enseignement

L'étude est passablement avancée et se trouve encore au niveau du Conseil académique.

4.11 Résolution 20-SAC-290580

M. le Contrôleur informe les membres qu'il a été décidé d'attendre la fin des négociations avec l'ABPUM avant de procéder. L'on fait remarquer que le Recteur a été autorisé par le Conseil des Gouverneurs pour entreprendre une telle démarche. Il revient à M. Finn de choisir le moment opportun pour informer la collectivité universitaire.

4.12 Résolution 34-SAC-290580

Voir document 2, SAC-121180)

La discussion s'engage sur le manque d'intégration des services de bibliothèque sur le campus du CUM. Le problème se pose surtout, semble-t-il, lorsque des volumes sont déménagés de la Bibliothèque Champlain à la bibliothèque de l'École de droit. Le bibliothécaire en chef, M. Albert Lévesque, suggère qu'un comité se penche sur cette question. Le problème évoqué a été étudié par le nouveau Comité de la Bibliothèque. M. Lévesque a déjà suggéré qu'un comité ad hoc soit formé au niveau du Conseil académique.

4.13 Programme d'attachés de recherche du CRSNG

M. Newbold informe l'assemblée que le montant accordé a été majoré de 3 500\$ pour ainsi passer à 23 500\$.

5. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CAC-270880, CAC-240980 ET CAC-291080

RESOLUTION 06-SAC-121180

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Norman Roy

"Que lesdits procès-verbaux soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCES-VERBAUX

6.1 CAC-291080

6.1.1 B.S.S. déconcentré

RESOLUTION 07-SAC-121180

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

- "1. Que les procédures déjà en place pour obtenir des équivalences au stage de 2e année et ainsi qu'à celui de 3e année soient maintenues et que pour le stage de 4e année la possibilité soit créée pour des candidats exceptionnels et dont l'expérience de travail établit sans aucun doute l'envergure de leur pratique professionnelle, de se voir assigner un projet de plus courte durée; le doyen doit prévoir d'autres activités pour le temps qui ne sera pas consacré aux stages.
2. Que certaines conditions soient maintenues pour tous les stages de 4e année. En particulier, une des conditions suivantes devrait être satisfaite:
 - a) Changer d'agence ou de milieu de travail.
 - b) Echanger les fonctions avec d'autres employés du même ministère.

Après avoir fait lecture de son texte, M. le Recteur répond aux questions que lui adressent les membres.

8. PROJET DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

M. le Président suit la même procédure qu'à la rubrique 7. S'ensuit une période de questions et d'échanges sur le projet proposé.

9. AJOURNEMENT

RESOLUTION 08-SAC-121180

Il est proposé par Jean-Guy Finn "Que la séance soit levée à 18h15."

Reprise le 13 novembre à 9h.

10. PROJET DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE: PERIODE DE QUESTIONS

L'on s'interroge surtout sur la pertinence d'une réunion spéciale du Sénat afin de lui permettre de se prononcer sur les projets avancés par M. le Recteur. Le CUS et le CUSLM, par la voie de leur Recteur adjoint, n'en voient pas la nécessité.

RESOLUTION 09-SAC-121180

Il est proposé par Frédéric Grogner appuyé par Marielle Préfontaine

"Qu'un Sénat spécial soit tenu pour étudier le document sur les axes de développement."

En faveur 7 Contre 19 Abstentions 4 REJETE.

Les suggestions, commentaires, propositions, réactions se rendront au Recteur par le biais du Recteur adjoint de chaque Centre universitaire.

RESOLUTION 10-SAC-121180

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Brian T. Newbold

"Que l'on reçoive les deux documents déposés par le Recteur et qu'on les étudie davantage."

Vote unanime ADOPTE.

6. (SUITE)

6.1.3 Restructuration de la Faculté des sciences de l'éducation
(suite)

RESOLUTION 11-SAC-121180

Après discussion, MM. Louis Malenfant et Gilmen Smyth acceptent de modifier leur proposition de la veille. La résolution se lit en ces termes:

"Que la résolution 05-CAC-291080 soit adoptée; l'Annexe A, c'est-à-dire l'organigramme, devant servir à titre d'information seulement.

Que la question des pouvoirs spécifiques et des modalités de représentation de l'Ecole rattachée (Ecole d'éducation physique et de loisirs) et de son directeur soit étudiée par le Conseil académique en vue d'une proposition précise à une prochaine réunion du Sénat."

En faveur 20 Contre 5 Abstentions 5 ADOPTE.

(Voir en Annexe la RESOLUTION 05-CAC-291080)

6.1.4 Résolution 06-CAC-291080

RESOLUTION 12-SAC-121180

Il est proposé par Jean-Guy Rioux appuyé par Denis Mallet

"Que le Sénat académique ratifie la décision du Conseil académique à savoir, que la suggestion du Président soit adoptée (ce qui signifie qu'une année Shippagan tiendra sa Collation des diplômes le vendredi et Edmundston le dimanche; après quoi on alternera)."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

6.1.5 Règlement interne: Ecole de droit

(Voir document 3, SAC-121180)

PROPOSITION

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Michel Bastarache

"Que les recommandations 1.2 a) et b), 1.15, 2.1, 2.2, 2.4 et 3.3 soient considérées séance tenante par le Sénat. Les autres articles seront présentés à une prochaine réunion du Sénat après étude par le Conseil académique."

RESOLUTION 13-SAC-121180

Le proposeur et le secondeur acceptent de modifier leur proposition qui se lira en ces termes:

"Que les articles 1.2 a) et b), 1.15, 2.1, 2.2, 2.4 et 3.3 soient étudiées par le Sénat aujourd'hui et qu'on reprenne le reste du texte au Conseil académique pour revenir au Sénat académique avec les points qui seront du ressort du Sénat."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

i) Article 1.2 a)

RESOLUTION 14-SAC-121180

Il est proposé par Michel Bastarache appuyé par Léonard LeBlanc

"Que l'article 1.2 a) soit adopté tel que rédigé, sauf l'ajout du mot cumulative après moyenne."

Vote unanime ADOPTE.

ii) Article 1.2 b)

RESOLUTION 15-SAC-121180

Il est proposé par Michel Bastarache appuyé par André Gibbs

"Que l'article 1.2 b) soit adopté avec la modification (3.5 de moyenne cumulative minimale sur une échelle de 4)."

En faveur 13 Contre 12 Abstentions 5 ADOPTE.

Article 1.2 tel qu'amendé:

Pour être admissible à l'Ecole de droit, l'étudiant doit:

- a) être détenteur d'un diplôme d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2.6 sur une échelle de 4 au cours des trois dernières années universitaires, ou
- b) avoir complété au moins deux années d'études universitaires avec un dossier exceptionnel (3.5 de moyenne cumulative minimale sur une échelle de 4).

baccalauréats d'enseignement à la date limite fixée par le ministère de l'Education du Nouveau-Brunswick pour l'obtention du certificat IV par le biais desdits diplômes."

Vote unanime ADOPTE.

6.3.2 RESOLUTION 24-SAC-121180

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Georges François

"Que le Sénat académique entérine la recommandation du Conseil académique, à savoir que les rapports annuels soient soumis au Sénat académique du mois d'août."

Vote unanime ADOPTE.

6.3.3 RESOLUTION 25-SAC-121180

Il est proposé par Frédéric Grogner appuyé par Georges François

"Que le Sénat académique entérine la recommandation du Conseil académique, à savoir que la RESOLUTION 17-SAC-250280 soit interprétée de façon à ce que l'exigence FR 1886 ne s'applique pas à ceux qui étaient étudiants réguliers de l'Université avant le 1er juillet 1980, à l'exception des étudiants inscrits à un programme qui exigeait déjà le cours FR 1886 avant l'adoption de ladite résolution par le Sénat académique."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

6.3.4 RESOLUTION 26-SAC-121180

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Brian T. Newbold

"Que le Sénat académique entérine la recommandation du Conseil académique, à savoir que l'intégration des professeurs de démographie au Département de sociologie soit permanente. Toutefois le mineur en démographie sera continué sur une base expérimentale de deux ans."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

11. CONSEIL DE RECHERCHE: NOMINATIONS

Deux postes doivent être comblés. Le Recteur adjoint du CUM fait la recommandation suivante: Francis Coutellier, Gérard Etienne, Christel Gallant.

Mlle Lorraine Bourque demande le vote secret.

Scrutateurs: Gilles Long Gilmen
Smyth

Dépouillement du scrutin:

Francis Coutellier:	14
Gérard Etienne:	27
Christel Gallant:	21
Vote nul:	1

M. le Président proclame M. Gérard Etienne et Mme Christel Gallant représentants des humanités au Conseil de recherche.

12. COMITE DES GRADES HONORIFIQUES: NOMINATIONS

Ledit Comité est présidé par le Recteur, trois membres sont nommés par le Sénat, un membre nommé par le Conseil des Gouverneurs. Il s'agit donc aujourd'hui de choisir les trois membres à être élus par les sénateurs.

Mises en nomination:

Jean-Guy Lachance	Proposeur: Marielle Préfontaine
Georges François	Proposeur: Odette Pellerin
Francis Weil	Proposeur: Fernand Girouard
Lorraine Bourque	Proposeur: Louis Malenfant e

RESOLUTION 27-SAC-121180

Il est proposé par Marcelle Dumont appuyé par Adrien Bérubé

"Que les mises en nomination cessent."

M. Georges François demande qu'on retire sa candidature. M. le Président proclame l'élection par acclamation des trois personnes suivantes: Jean-Guy Lachance, Francis Weil et Lorraine Bourque.

13. AUTRES

13.1 Comité des programmes: nominations

RESOLUTION 28-SAC-121180

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Que MM. Michel Massièra et Gérard Ouellet soient nommés membres du Comité des programmes pour représenter les Facultés des sciences et génie et les sciences de l'éducation, respectivement."

Vote Abstentions 3 ADOPTE.

13.2 Baccalauréat en gestion des pêches

M. le Président rappelle aux membres que l'on se trouve presque à la fin du premier semestre et que l'appartenance des 3e et 4e années dudit Baccalauréat n'est pas encore déterminée.

RESOLUTION 29-SAC-121180

Après discussion, il est proposé par Jean-Guy Finn appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le cas du Baccalauréat en gestion des pêches soit référé au Conseil académique pour décision en ce qui concerne les 3e et 4e années, à condition que cela ne constitue pas un précédent pour des baccalauréats futurs."

Vote Abstentions 3 ADOPTE.

14, PROCHAINE REUNION

RESOLUTION 30-SAC-121180

Il est proposé par Bernard Nadeau appuyé par Léonard LeBlanc

"Que la prochaine réunion du Sénat académique se tienne le 23 février 1981 à compter de 14h."

Vote unanime ADOPTE.

15. CLOTURE

La séance est levée à 12h25.

Gilbert Finn, président

Gilles Long, secrétaire